



BARBELL UNION

CENTRE DE PERFORMANCE | COACHING | SANTÉ

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article I. Objet

Le présent règlement est applicable aux locaux et équipements mis à la disposition des usagers de la salle de sport Barbell Union. A cet effet, ces derniers se soumettront aux dispositions de ce présent règlement. Ils devront en outre se conformer aux instructions données par le personnel de l'établissement et respecter les prescriptions et interdictions décidées par la direction de Barbell Union.

Article II. Description de l'établissement

La salle de sport propose à la clientèle la pratique de la musculation. Cette installation comprend 5 espaces :

- un espace musculation avec machines guidées et haltères, dénommé ci-dessous "Espace musculation",
- un espace "performance" avec du matériel libre (barres, poids, cages...) dénommé ci-dessous "Espace performance",
- un espace crosstraining et cardio à l'étage dénommé ci-dessous "Espace crosstraining",
- un ensemble vestiaires sanitaires avec casiers de rangement et douches individuelles,
- un espace détente à l'étage avec canapés et télévision, dénommé ci-dessus "Espace détente".

La salle et ses activités sont placées sous la responsabilité de coachs sportifs diplômés. L'équipement à disposition des pratiquants est conforme à la réglementation en vigueur. Tout usager peut bénéficier des conseils d'un coach sportif sur l'espace de musculation. Ces conseils ne seront pas prodigués par le personnel d'accueil.

Article III. Horaires et conditions d'accès

La direction définit les horaires et les conditions d'ouverture de la salle. Il s'accorde le droit de modifier ou de supprimer certains horaires ou activités.

L'accès est subordonné au paiement d'un droit d'entrée et à la fourniture :

- d'une pièce d'identité
- d'une autorisation parentale (pour les mineurs).

Les cartes d'accès sont nominatives et ne sont donc valables que pour leurs titulaires. La présentation de la carte est exigible avant de commencer toute activité. Le personnel se réserve le droit de refuser l'accès en cas de refus de présentation. Par mesure de sécurité, l'accès à la salle de musculation et l'utilisation des appareils sont strictement interdits à tout enfant âgé de moins de 14 ans. Les personnes sujettes aux crises d'épilepsie ou autre pathologie susceptible de complexifier les interventions des sauveteurs sont priées de se faire connaître auprès d'un coach sportif.

Parking : pour garder une bonne entente avec nos voisins, quelques règles sont à respecter :

- Il est interdit de se garer du côté de la carrosserie Giraud.
- de 7h à 17h en semaine, il est seulement autorisé de se garer sur les 25 places marquées "Barbell Union - Réservé clientèle. 4 places se trouvent devant l'entrée, les autres se trouvent le long de l'allée.
- Après 17h, vous pouvez utiliser l'ensemble du parking.

Article IV. Dispositions générales

- L'emploi d'une serviette est obligatoire sur toutes les machines et bancs de musculation guidées de l'espace musculation, ainsi que sur les machines et bancs de l'espace performance (reverse hyper, bancs de développé couché). Seul le banc de développé couché le plus proche du gazon synthétique ne nécessite pas l'usage de la serviette.
- Le port de vêtements et de chaussures de sport spécifiques et exclusifs de toute autre utilisation est obligatoire au sein de l'établissement. En cas d'oubli, la location de serviette à l'accueil sera obligatoire pour s'entraîner.
- Le port du t-shirt est obligatoire dans l'espace musculation et l'espace performance.
- La magnésie est interdite dans l'espace musculation. Elle est autorisée dans l'espace performance et l'espace crosstraining. Le brossage et nettoyage des barres grâce aux brosses et produits nettoyants est obligatoire après utilisation de magnésie.
- Il est obligatoire de ranger le matériel à sa place après son utilisation.
- Il est interdit de lacher les barres dans l'espace crosstraining.
- Les activités de vente, de promotion et de coaching ne sont pas autorisées au sein de Barbell Union, sauf accord de la direction.
- Chaque Abonné(e) s'engage, en cas d'accident dont il serait témoin, à alerter immédiatement les secours.
- Chaque Abonné(e) s'engage à prévenir la Direction du club en cas d'atteinte ou de trouble à l'ordre public, d'anomalie ou d'incident (matériel, hygiène, intrusion, etc.).
- Les sacs de sport ne sont pas autorisés dans les espaces de travail et doivent être déposés dans les casiers prévus à cet effet.

- Les casiers doivent être libérés dès le départ de l'abonné. Si le casier n'est pas libéré, la Direction se réserve le droit d'ouvrir le casier et de ne conserver son contenu que pendant 8 jours.
- Il est interdit d'introduire dans le club des produits pharmaceutiques, hors prescription médicale.
- La nourriture est interdite dans le club, à l'exclusion de l'espace réservé à l'accueil et de l'espace détente.
- Le harcèlement, les remarques sexistes ou déplacées, la violence, ne seront pas tolérés au sein de Barbell Union et mèneront directement à l'exclusion du club.
- Barbell Union décline toute responsabilité en cas de perte, de dommage et/ou de vol de vos objets personnels et/ou en cas de blessures corporelles survenues dans le club. Barbell Union ne peut être tenue responsable en tant que tel.

Article V. Dispositions diverses

- Les personnes extérieures, bénéficiant d'une invitation ou d'une séance découverte sont soumises au même Règlement Intérieur que les Abonné(e)s inscrit(e)s, et devront amener obligatoirement une pièce d'identité pour réaliser leur séance.
- La Direction se réserve le droit d'exclure du Club, par lettre motivée avec Accusé de Réception, toute personne dont l'attitude, le comportement ou la tenue seraient contraires aux bonnes mœurs ou notoirement gênants pour les autres Abonné(e)s, ou non conformes au présent Règlement Intérieur.